

■ **G. Bramato Sàrl**, à Genève, exploitation de cafés-restaurants, en particulier de pizzerias (FOSC du 18.10.2002, p. 6). Les pouvoirs de Deiana Enzo sont radiés. Procuration collective à deux a été conférée à Rappo Antoinette, de Guggisberg, à Vernier.
Journal no 14752 du 19.12.2003
(02050488 / CH-660.0.359.999-6)